

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-3-2

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

ÉCONOMIE CIRCUITS COURTS - ADIRA-MARQUE ALSACE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE

Résumé : Portées par l'ADIRA, les actions de la Marque Alsace sont d'ores et déjà concentrées sur l'appui et le soutien aux acteurs de la vie courante. Des campagnes partenariales ont notamment pour objectif de mobiliser les alsaciens vers le "consommez local". Des plans de communication plus structurés, en partenariat avec tous les acteurs de la filière, doivent permettre d'ancrer durablement des réflexes de consommation tournés vers les produits locaux et les circuits courts, de manière à poser les fondations d'une véritable stratégie alimentaire locale.

Le présent rapport s'inscrit dans cette perspective. Il propose le déploiement via l'ADIRA et la Marque Alsace, en association avec Alsace Qualité et l'ARIA, d'un plan d'actions basé sur la différenciation et la promotion des produits alimentaires d'Alsace.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Attractivité Economique et de la Transition Energétique et Ecologique du 10 mai 2021.

1. L'ADIRA animateur de la Marque Alsace

La Marque Alsace, symbolisée par le A-Cœur, incarne l'esprit et les valeurs de l'entrepreneuriat de notre région pour promouvoir le développement économique construit depuis des décennies pour attirer des investissements, créer et pérenniser des emplois en Alsace et accompagner les collectivités locales dans leurs démarches d'attractivité. Ouverte à tous ceux qui souhaitent contribuer au rayonnement de l'Alsace, elle s'inscrit dans une alliance des territoires et des acteurs qui a vocation à s'élargir au quotidien.

Dans le cadre de l'accord de Matignon du 29 octobre 2018 relatif à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, l'ADIRA anime depuis 2020 la Marque Alsace, forte de ses réseaux sociaux, ses réseaux d'ambassadeurs de l'Alsace et ses marques spécifiques pour l'agroalimentaire.

2. Les contours d'une stratégie alimentaire locale

Dans le contexte de la crise sanitaire et de ses impacts économiques, sociaux et sociétaux, la priorité pour la Marque Alsace, animée par l'ADIRA, doit être donnée à la souveraineté économique de l'Alsace, à la consommation locale, au soutien de ses filières, en ayant pour objectif le retour sur investissement pour le monde économique.

En effet, les comportements des consommateurs semblent avoir évolué, avec en particulier l'émergence d'un encore plus profond désir d'Alsace et un souhait accru de consommation locale. Différentes études et tendances tendent à démontrer que ces pratiques et comportements s'amplifieront dans les années à venir. Il convient donc de les accompagner et de rendre plus facile l'accès à la consommation locale, la valorisation des acteurs et des métiers. Ces campagnes trouveront leur pleine dimension dans le cadre de partenariats avec les acteurs des filières.

Ainsi, avec un soutien financier exceptionnel des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'ADIRA et Alsace Destination Tourisme ont porté ensemble fin 2020 une campagne de promotion des produits alsaciens à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », plus de 3 000 produits référencés, ont pour objet la différenciation et la promotion des produits alimentaires d'Alsace pour que ces derniers se vendent mieux, et constituent le socle de la stratégie alimentaire locale.

L'ARIA, Alsace Qualité et l'ADIRA se sont rapprochés pour faire converger leurs efforts en vue de développer la consommation des produits alimentaires alsaciens et plus particulièrement des produits porteurs des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux.

Les axes de travail prioritaires portent en particulier sur :

- **La notoriété des Marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT)** - Développer la notoriété des deux marques et la bonne compréhension de la promesse et l'engagement derrière chacune d'elle. Développer le nombre d'entreprises et de références produits porteurs d'une des deux marques ;
- **Le développement de la présence des Marques en grande distribution (GMS)** - Développer le nombre d'enseignes partenaires des marques, le nombre d'opérations enseignes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux marques dans les catalogues liés aux opérations enseignes, le nombre de magasins participants aux opérations de promotion ;

- **Le développement de la présence des Marques dans la restauration hors foyer (RHF)** - Développer le nombre de grossistes partenaires des marques, le nombre d'opérations grossistes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux marques dans les catalogues liés aux opérations grossistes, le nombre de magasins participant aux opérations, le nombre de restaurants participant aux opérations ;
- **Le développement de la présence des Marques hors Alsace** - Développer des partenariats avec des enseignes GSM ou cafés hôtels restaurants (CHR), le nombre d'opérations valorisant les marques, le nombre de produits des 2 marques liés aux opérations, le nombre de magasins, restaurants, etc., participant aux opérations. Développer la présence des marques alsaciennes sur des salons professionnels ;
- **L'organisation des filières autour de la marque « Savourez l'Alsace Produit du terroir »** - Développer de la consommation des produits agricoles alsaciens par les industriels alsaciens et les courants d'affaires entre les industriels de l'alimentaire et les agriculteurs. Développer les filières à potentiel et développer la contractualisation autour de ces filières ;
- **Le développement de la présence des Marques via les circuits courts** - Développer les ventes en circuits courts des produits des deux marques, le nombre d'opérations de mise en relation agriculteurs /restaurateurs et le nombre de participants. Ce travail autour des circuits courts se fera en collaboration étroite avec la Chambre d'Agriculture ;
- **Le développement de la vente en ligne.**

Ces axes prioritaires sont en phase avec la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner l'amorçage d'une véritable stratégie alimentaire locale. Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace se propose de soutenir l'ADIRA pour initier, à travers la Marque Alsace, la création d'un pôle alimentaire avec l'ARIA et Alsace Qualité qui a vocation à réunir les industriels agroalimentaires et les filières agricoles au service d'une ambition alimentaire pour l'Alsace.

3. Esquisse de gouvernance et aspects financiers

En termes de montage opérationnel, les partenaires vont créer une structure dédiée de type associatif, dénommée « Pôle Alimentaire Alsace », dans l'objectif de conforter structurellement le partenariat agriculture/agroalimentaire Alsace, l'incarner et lui donner une réelle visibilité. Il s'agit également de s'ouvrir progressivement à d'autres composantes de l'écosystème et de mieux organiser les relations avec la grande distribution.

La Collectivité européenne d'Alsace, qui sera le principal financeur de l'opération, apportera son parrainage à la démarche initiée, qui s'inscrit en pleine cohérence avec les grands objectifs du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, et qu'elle se propose d'accompagner financièrement. Les besoins de financement s'établissent à 1 500 000 € sur trois ans. Pour le lancement de la démarche au deuxième semestre 2021, le projet de budget prévisionnel s'établit à 225 000 € selon le tableau ci-dessous :

Postes budgétaires	Budget
Frais pour la création de la structure	10 000,00
Notoriété des Marques (SA) et (SAPT)	100 000,00
Moyens humains	30 000,00
Etude de notoriété	30 000,00
Outils	10 000,00
Campagnes de communication	30 000,00
GMS	50 000,00
Promotion enseignes GMS	25 000,00
PLV entreprises	25 000,00
RHF	40 000,00
Dégustons l'Alsace	20 000,00
Autres opérations 2021 (diners insolites, congrès de l'UMIH, films, etc.)	20 000,00
Hors Alsace	15 000,00
Opérations	15 000,00
Organisation des filières et développement circuits courts	10 000,00
Total	225 000,00

Au plan des moyens humains, deux recrutements sont prévus, un profil « force commerciale » cet automne, et un profil « organisation des filières » début 2022. Selon l'échéance de création de l'association appelée à porter la démarche, l'ADIRA pourrait être amenée, avec l'autorisation de la collectivité, à reverser à ladite association une quote-part, estimée à 30 000 € dans le projet de budget présenté, de la subvention accordée, pour le recrutement avant la fin de l'année d'un premier collaborateur.

En l'état, l'inscription d'un crédit de 200 000 € est proposée à la décision modificative n° 1. Les crédits complémentaires seront proposés à la décision modificative n°2 en fonction des besoins réels constatés.

4. L'ambition d'une démarche globale valorisant les produits, les métiers et les savoir-faire locaux

Le présent rapport participe à l'ambition forte de la collectivité de s'engager dans une démarche globale visant à valoriser les produits, les métiers et les savoir-faire locaux en partenariat avec les filières et les professionnels, dans une perspective d'excellence mais aussi de business sourcing pour répondre aux besoins des entreprises de trouver des marchés et des partenaires de proximité.

Cette démarche générale vise à faciliter l'économie des circuits courts, dont la crise sanitaire a également montré toute la pertinence. D'autres jalons sont d'ores et déjà posés, en particulier par le Plan Arbre qui comporte un axe structuré autour du soutien au bois local dans la construction et l'isolation bois, et l'émergence d'une marque ou d'un label du bois d'Alsace en partenariat avec l'ADIRA, porteur de la marque. De même, le rapport n° 1309 « Economie circuits courts - Plan de rebond : aides aux communes forestières pour la replantation et l'expérimentation de plants forestiers d'avenir », présenté en Séance Plénière du 31 mai 2021, en est également l'expression. Il s'agit, au travers d'un dispositif d'aide financière à la régénération naturelle accompagnée par de la replantation adaptée, de préserver les sols et leur stock de carbone, mais aussi d'encourager la production locale de bois d'œuvre, éco-matériaux, par une gestion durable et multifonctionnelle des forêts alsaciennes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le déploiement d'une stratégie alimentaire locale autour des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » tel qu'exposé dans le rapport. Ce dispositif participe à l'ambition de la collectivité de s'engager dans une démarche globale visant à valoriser les produits, les métiers et les savoir-faire locaux en partenariat avec les filières et les professionnels, dans une perspective d'excellence mais aussi de business sourcing pour répondre aux besoins des entreprises de trouver des marchés et des partenaires de proximité, à l'exemple de la filière bois ;
- De prendre acte d'un engagement financier prévisionnel de 1 500 000 € sur trois ans (mi 2021 à mi 2024) ;
- D'attribuer une subvention de 200 000 € à l'ADIRA -L'Agence de Développement d'Alsace- pour accompagner la mise en place, au deuxième semestre 2021, du projet de Pôle Alimentaire Alsace, en partenariat avec Alsace Qualité et l'ARIA (Association régionale des Industries agro-alimentaires). Cette subvention fera l'objet d'un versement intégral dès signature de la convention afférente par les parties par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité ;
- D'autoriser le cas échéant l'ADIRA à reverser à l'association « Pôle Alimentaire Alsace » en cours de création, une quote-part d'un montant de 30 000 €, à valoir sur la subvention accordée, pour le recrutement avant la fin de l'année d'un premier collaborateur ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'opération P056O036 imputation 65-65748-69 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sous réserve de l'inscription des crédits et de l'autorisation d'engagement en DM1 2021 ;
- D'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADIRA, jointe en annexe au présent rapport ;

- De m'autoriser à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE 1^{er} Vice-PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that tapers to a point at the top, with a few short, horizontal strokes at the bottom.

Rémy WITH